



RIVIÈRES
des
4 Vallées

RÉUNIONS
DE CONCERTATION

Compte rendu

PROJET DE RESTAURATION
HYDROMORPHOLOGIQUE ET ÉCOLOGIQUE

*Restauration de la Vesonne
sur la commune de Moidieu-Détourbe*

*16 mars, 6 avril
8 et 18 septembre
9 novembre
2017*





SOMMAIRE

GLOSSAIRE DES RIVIÈRES	1
PRINCIPES DE CONCERTATION	2
LA ZONE D'ÉTUDE	3
1. LES PARTIES PRENANTES	5
2. MÉTHODOLOGIE DE LA CONCERTATION.....	5
ORGANISATION DES RÉUNIONS	5
MÉTHODOLOGIE DES ATELIERS PARTICIPATIFS	6
3. FICHE PÉDAGOGIQUE	8
NOTIONS D'HYDROMORPHOLOGIE	8
UNE RECHERCHE PERPÉTUELLE D'ÉQUILIBRE	9
4. BILAN DE L'ATELIER 1	10
5. BILAN DE L'ATELIER 2	20
6. BILAN DE LA PLENIERE DE RESTITUTION	24

PERSONNES EXCUSÉES

Comité institutionnel du 16 mars : Audrey BARTHOMEUF (MOE Moidieu-Détourbe)

Comité riverain du 6 avril : Josette RAMOS, Gilbert CORNIER, Robert et Yvonne

Comité riverain du 18 septembre : Gilbert CORNIER



CONTEXTE

Le projet de restauration de la Vesonne aux Meuniers a pour but de **redonner de l'espace** aux cours d'eau, et permettre ainsi de **limiter les risques d'inondation** pour les habitants de la commune. Il s'agit par là de réhabiliter la rivière en lui redonnant, le plus possible, sa **morphologie naturelle**.

Ces travaux répondent à des enjeux hydrauliques et écologiques prioritaires sur le territoire. Néanmoins, la **diversité des acteurs** concernés fait naître des intérêts particuliers, propres à chacun. Dans ce cadre, le Syndicat Rivières des 4 Vallées a souhaité initier une **démarche de concertation** pour s'assurer de la prise en compte de l'avis de l'ensemble des parties prenantes au projet. Ainsi, cette **méthodologie participative et collaborative** permettra de co-construire l'avant-projet (AVP) en **mutualisant** les savoirs de chacun vis-à-vis de la rivière. Le projet sera alors établi de manière la plus consensuelle possible.

Trois réunions de concertation et une plénière de restitution sont organisées pour récolter les avis de chacun, tout en intégrant les réalités de terrain et la vision de chaque participant par rapport à la rivière. Elles se dérouleront en parallèle et sur la même base pour les **comités de concertation et riverain**. L'avis de chaque participant a le même degré d'importance. A la suite de ces réunions, les informations sont transmises au bureau d'étude afin qu'il intègre les nouvelles données dans l'élaboration de l'AVP.

Une **Charte de participation** est établie. En participant aux réunions, chaque personne atteste de son acceptation aux principes et règles de la concertation.

PERSONNES PRÉSENTES

Syndicat Rivières des 4 Vallées : Caroline CROZET – Héroïse DORANLO – Anaïs DESMARECAUX

Comité institutionnel du 16 mars : Johannes REIGNIER (BURGEAP) – Emmanuel GUILMIN (BURGEAP) – Pascal BRULA (APGR pêcheurs) – Géraldine BOURLET (Fédération de pêche 38) – Alexis REYNAUD (RIV4VAL) – Joëlle NEVORET (Association Culture, loisir et patrimoine) – Sophie GUIBOURET (Moidieu-Détourbe) – Gérard LAMBERT (Moidieu-Détourbe / RIV4VAL) – Nicolas LOSS (Agence de l'eau RMC) – Mathieu JUTON (CEN Isère) – Jean-Pierre VERDIER (DDT 38)

Comité riverain du 6 avril : Joël PLAT – Guy NOVAT – Benoît DECROLIÉ

Comité institutionnel du 8 septembre: Lionel MILLARDET - Gérard LAMBERT

Comité riverain du 18 septembre : Johannes REIGNIER (BURGEAP) – Emmanuel GUILMIN (BURGEAP) - Laurence LARANJEIRA - Robert et Yvonne CHALAYER - Benoît et Valérie DECROLIÉ- Guy NOVAT - Joël et Andrée PLAT - Gérard THOMAS - Gérard CROIZAT

Plénière du 9 novembre: Robert CHALAYER - Joël PLAT - Noël FREZET - Benoît DECROLIÉ - Laurence LARANJEIRA - Daniel DUPUIS - Sophie GUIBOURET - Rupert BARROW - M. CROIZAT - M. CHATELAN.

GLOSSAIRE DES RIVIÈRES

Point dur : point de la rivière qui entrave sa mobilité naturelle et qu'elle est finalement obligée de contourner.

Lit de la rivière : partie dans laquelle s'écoule un courant d'eau sous l'effet de la gravité.

Lit mineur : lit du cours d'eau limité par ses berges.

Lit majeur : lit maximum qu'occupe un cours d'eau dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement, lors du débordement des eaux (en cas de crue par exemple). Cette partie est indispensable pour son bon fonctionnement.

Lit d'étiage : partie du lit qui reste toujours en eau.

Incision du fond du lit : creusement/enfoncement du fond du lit.

Érosion : ensemble des phénomènes qui enlèvent des matériaux à la surface d'une roche ou d'un sol, le plus souvent par la pluie, le vent, les vagues, la force d'un courant d'eau. L'érosion peut être d'origine physique, chimique ou biologique. Dans le cas de l'érosion des rivières, il s'agit d'un phénomène physique naturel et important pour la rivière, du à la dissipation de son énergie.

Assec : état d'une rivière qui se retrouve sans eau.

Ripisylve : végétation en bord de cours d'eau.

Méandre : tracé sinueux du cours d'eau.

Embâcles : accumulation de débris (bois mort,...) entravant les écoulements naturels.

Recalibrage : intervention sur une rivière qui

consiste à reprendre en totalité son lit et ses berges (modifications en long et en large) dans l'objectif d'augmenter la capacité hydraulique du tronçon. Cela implique l'accélération des flux d'eau et donc l'augmentation des risques d'inondation en aval. Ce sont des interventions lourdes, aboutissant à la modification totale du milieu : suppression de la végétation des berges, destruction d'habitats piscicoles, etc.

Rectification : modification du tracé en plan (raccourcissement d'une portion d'un cours d'eau sinueux ou méandrique) permettant d'accroître sa capacité d'évacuation par augmentation de la vitesse du courant. Ces interventions impactent le fonctionnement naturel de la rivière.

Zone humide : zone où le principal facteur d'influence pour le fonctionnement du milieu est l'eau et avec une faune et une flore particulière et adaptée.

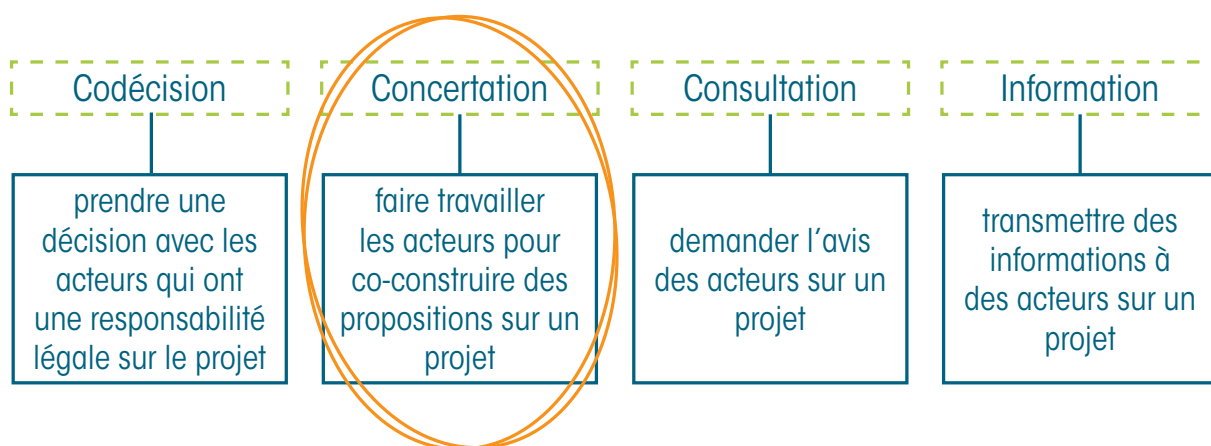
Zone d'expansion des crues : espace naturel où se répandent les eaux lors du débordement d'un cours d'eau dans son lit majeur. Cette zone est indispensable à son bon fonctionnement.

Maîtrise d'œuvre : personne ou entité choisie par le maître d'ouvrage pour la réalisation (mise en œuvre) d'un projet dans les conditions fixées par un contrat ou cahier des charges.

Maîtrise d'ouvrage : entité porteuse d'un besoin, définissant l'objectif d'un projet, son calendrier et le budget consacré.

PRINCIPES DE LA CONCERTATION

La concertation se distingue de la consultation par le fait qu'elle n'est pas limitée à une simple demande d'avis. C'est un travail collaboratif qui implique la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, l'apparition d'idées nouvelles, ... Contrairement à la co-décision, elle n'aboutit pas directement à la décision, mais elle vient la préparer.



Le travail des participants aura un impact sur le processus décisionnel. Les modalités sont explicitées dans la Charte de participation.

La concertation a des objectifs précis (valider un Avant-Projet efficient et réalisable), mais elle doit rester ouverte à diverses propositions.

Les participants sont libres de s'engager selon leur propre volonté et en toute connaissance de cause.

Le processus de concertation est transparent vis-à-vis de la conduite du processus et de la place des participants dans celui-ci, des questionnements sur le projet et de la décision finale.

LA ZONE D'ÉTUDE

LA VESONNE

Description générale

La Vesonne est un cours d'eau de 1,45 km, sensible aux assecs. Elle peut également rapidement monter en eau lors de fortes pluies qui surviennent généralement entre septembre et avril. Le fond du lit est composé principalement de sables, graviers, cailloux et galets.

Lors des phénomènes de crues, les éléments les plus fins (sables) se retrouvent charriés par les eaux, causant de nombreux problèmes lorsqu'ils touchent les habitations.

Communes : Beauvoir-de-Marc, St-Georges-d'Espéranche, Moidieu-Détourbe, Estrablin.

LE BUREAU D'ÉTUDE

Le bureau d'étude retenu sur le projet est BURGEAP. Il a réalisé le diagnostic de la Vesonne aux Meuniers (contexte hydrologique, hydraulique, géologique, écologique ...). Il interviendra ensuite pour modéliser les scénarios réalisés par les participants en intégrant la faisabilité et l'efficacité de ceux-ci et répondre à leurs interrogations.



Le projet de restauration de la Vesonne se situe au niveau du lieu-dit « Les Meuniers ».

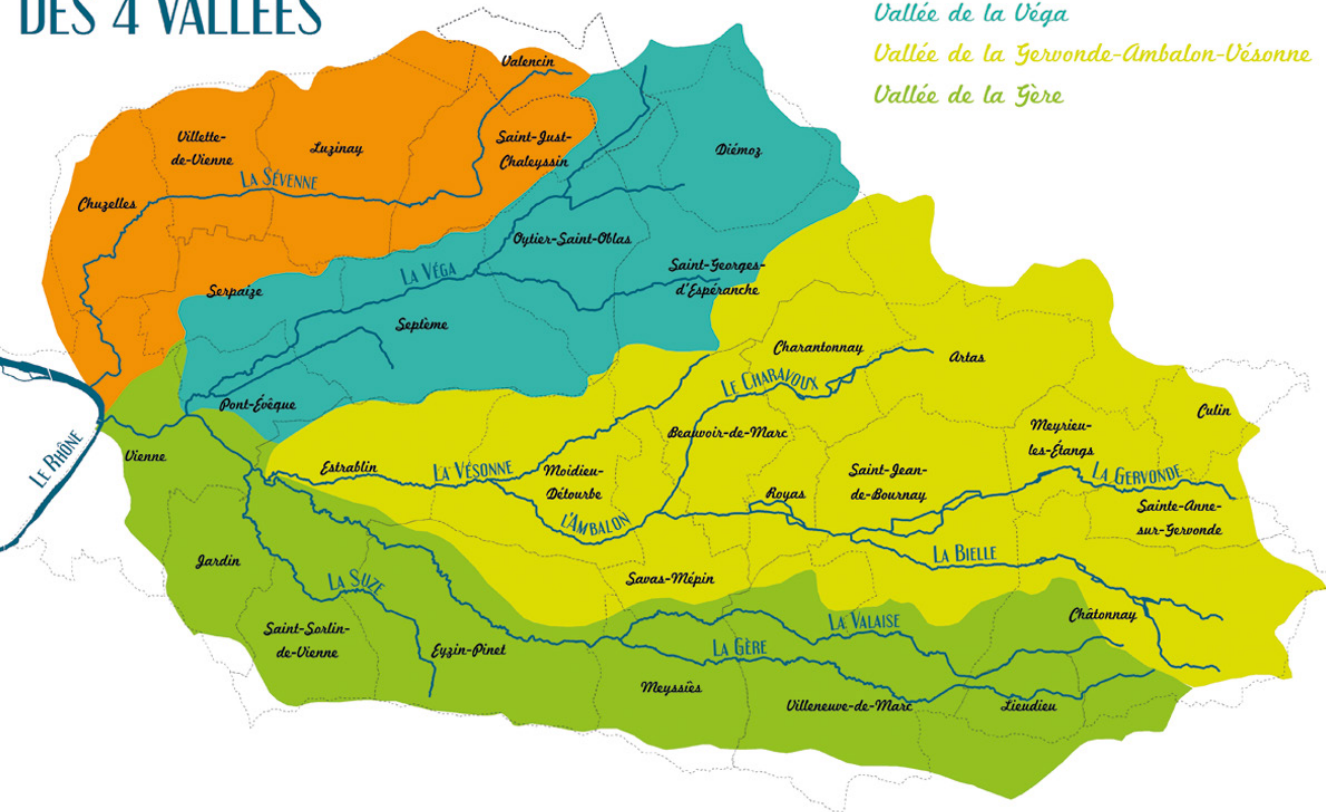
LE BASSIN VERSANT DES 4 VALLEES

Vallée de la Sévonne

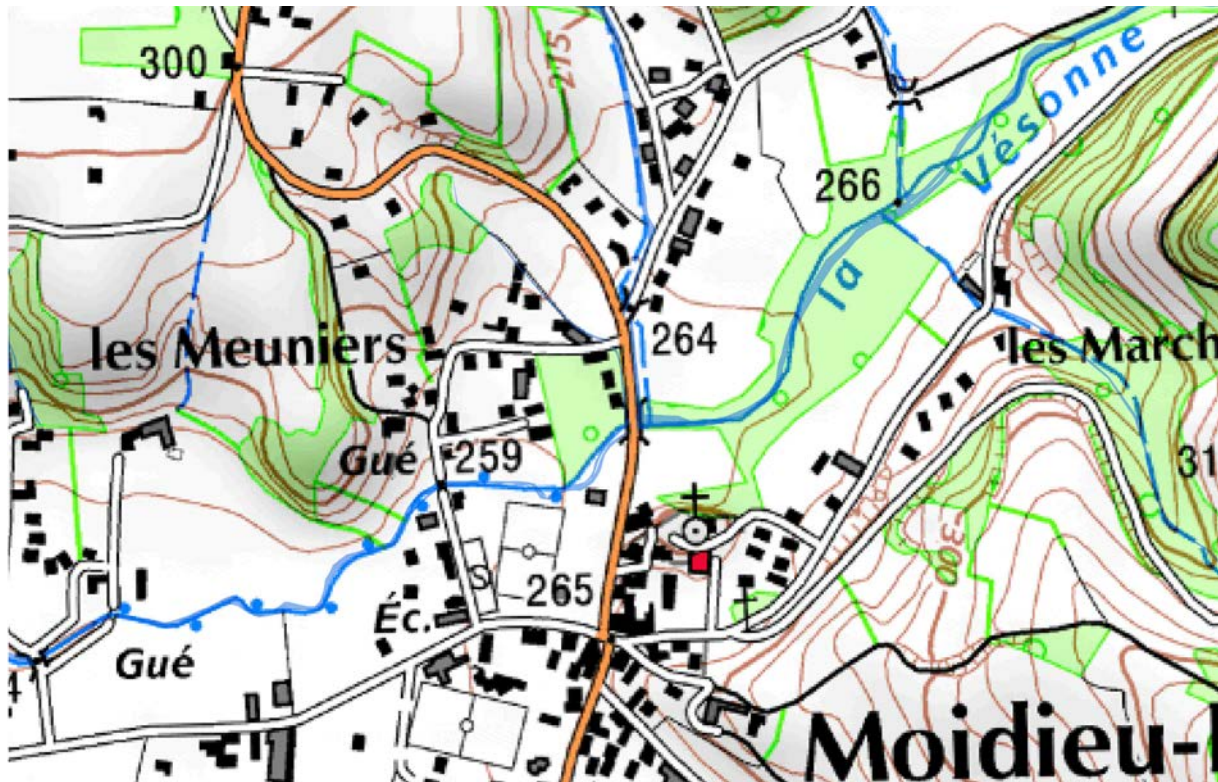
Vallée de la Vèze

Vallée de la Gervonde-Ambalon-Vézonne

Vallée de la Gère



ZOOM SUR LA ZONE D'ÉTUDE



PRINCIPAUX ENJEUX :

Limiter le risque inondation pour les habitations en amont et en aval.

1 LES PARTIES PRENANTES

La concertation est la mise en place de moyens et de dispositions constructives pour se comprendre, délibérer, échanger et agir «de concert». Elle permet de considérer les informations, les opinions et/ou les arguments de chacun en vue d'aboutir à prendre des mesures.

Un **comité institutionnel** est défini. Il s'agit du **comité de pilotage** et du **comité technique**. Il regroupe donc les différentes structure impliquées par le projet :

COMITÉ INSTITUTIONNEL :

COMITÉ TECHNIQUE : bureau d'étude retenu sur le projet, Agence de l'Eau RMC, DDT (services risque et PEMA), ONEMA, Département de l'Isère, DREAL, techniciens de ViennAgglo et techniciens du Syndicat Rivières des 4 Vallées.



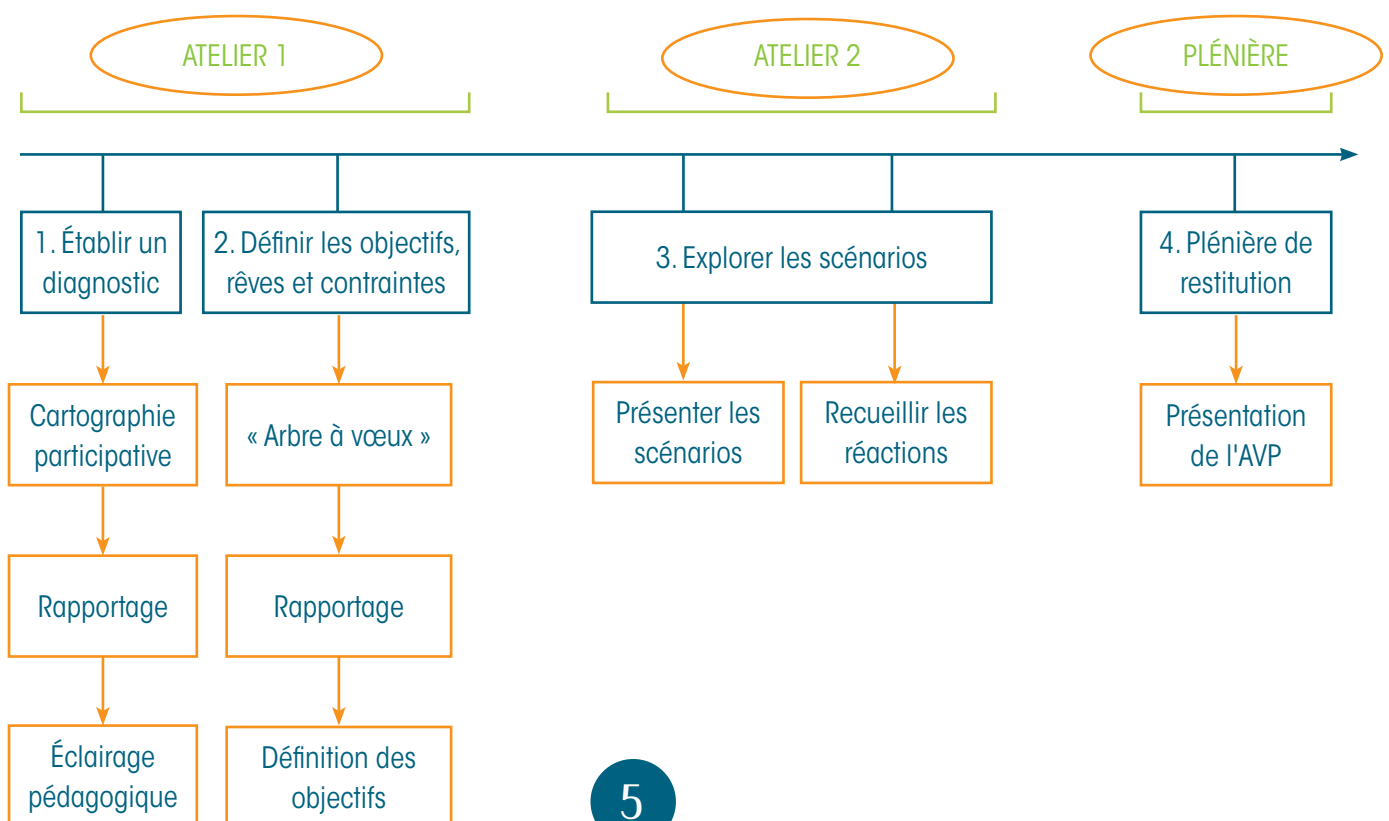
COMITÉ DE PILOTAGE : Élus du Syndicat Rivières des 4 Vallées, Élus de la commune, Fédération de pêche de l'Isère, AAPPMA locale, Nature Vivante, CEN Isère, RTM, Urban Studio, Association Culture, Loisirs et Patrimoine.

COMITÉ RIVERAIN :

Propriétaires riverains, exploitants agricoles et habitants de la commune directement impactés par le projet.

2 MÉTHODOLOGIE DE LA CONCERTATION

ORGANISATION DES RÉUNIONS



MÉTHODOLOGIE DE L'ATELIER PARTICIPATIF N°1



1 LA CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

Les participants sont répartis en deux groupes. La cartographie est d'autant plus facilitée, que le nombre de participants est restreint. Chaque groupe dispose d'une carte de la zone d'étude.

ÉTABLIR LE DIAGNOSTIC

Les participants doivent établir l'état des lieux de la zone de travaux, c'est-à-dire, relever et noter sur la carte tout ce qui leur semble pertinent d'apporter pour le diagnostic. Ainsi, leur vision du territoire et de la rivière est prise en compte. Cela permet de compléter le diagnostic réalisé par le bureau d'étude avec un point de vue différent.



Le diagnostic établi par chaque groupe est ensuite restitué à l'ensemble des participants. Si besoin, un temps de discussion et d'échanges est installé, puis le diagnostic technique réalisé par le bureau d'étude est présenté

2 LA CARTE A VOEUX

Les participants sont répartis en deux groupes. La cartographie est d'autant plus facilitée, que le nombre de participants est restreint. Chaque groupe dispose d'une carte de la zone d'étude et de post-it de 3 couleurs différentes :

- vert : **OBJECTIFS**
- rose : **RÊVES**
- jaune : **CONTRAINTES**

DÉFINIR LES OBJECTIFS, RÊVES ET CONTRAINTES



Il est demandé aux participants de cartographier leurs objectifs, rêves et contraintes à l'aide des post-it. A la suite de cette première réunion, leurs avis seront recueillis et transmis au bureau d'étude afin qu'il puisse ajuster les scénarios, élaborés au préalable, en fonction des propositions. Les modélisations de scénarios pré-établis par le bureau d'étude sont présentés aux participants.

3 LE BRAINSTORMING

INVENTER, IDENTIFIER ET STRUCTURER

Les prémisses de scénario réalisés par le bureau d'étude sont présentés à l'ensemble des participants. A la suite de cela, un brainstorming est mis en place afin d'ouvrir le débat. Les scénarios

réalisés sont là pour aiguiller les participants et leur donner des pistes de réflexions. Ils seront ensuite amenés à réaliser leurs propres scénarios en fonction de leurs priorités qui seront proposés au bureau d'étude.

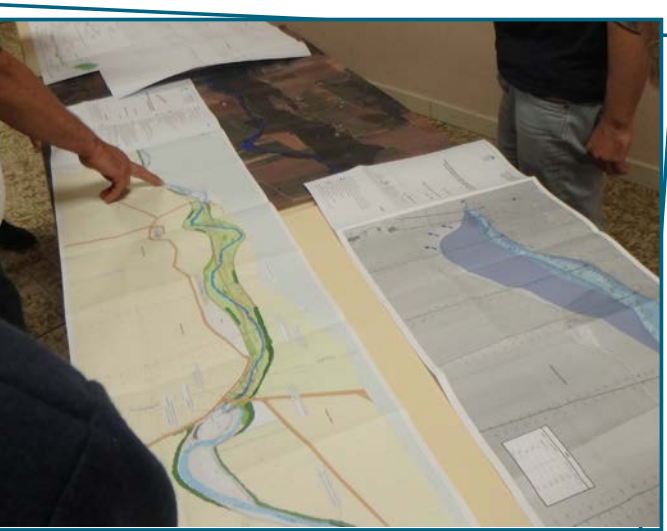
MÉTHODOLOGIE DE L'ATELIER PARTICIPATIF N°2

1 PRESENTER LES SCÉNARIOS

Le diagnostic établi lors du premier atelier, ainsi que les attentes et les craintes évoquées par les participants, vont permettre au bureau d'étude de construire un programme de restauration.

C'est ce scénario provisoire qui est présenté aux participants.

Le détail des actions est passé en revue et expliqué aux participants.



2 AFFINER, FAIRE ÉVOLUER LE SCÉNARIO, S'EXPRIMER

POINTS DE BLOCAGE, IDÉES COMPLÉMENTAIRES ET AMÉLIORATIONS POSSIBLES

Un temps est laissé aux participants pour étudier les plans de masses et le scénario projeté. Il est alors demandé à chacun de faire part des **ses points de blocage, de ses idées complémentaires et des améliorations possibles** sur le projet. Le facilitateur réalise un tour de table invitant chacun à s'exprimer tour à tour afin de s'assurer que chacun donne son avis librement et sans interruption.



Les avis de chacun sont alors synthétisés et les participants échangent ensemble sur le sujet avant que l'atelier ne soit conclu par l'annonce de la réunion plénière qui exposera le scénario retenu.

Le projet final sera le résultat de sa co-construction et tachera d'être plus consensuel bien que la décision finale relève du pouvoir du maître d'ouvrage qui décidera du principe et des conditions de la poursuite du projet.

3 FICHE PÉDAGOGIQUE

NOTIONS D'HYDROMORPHOLOGIE

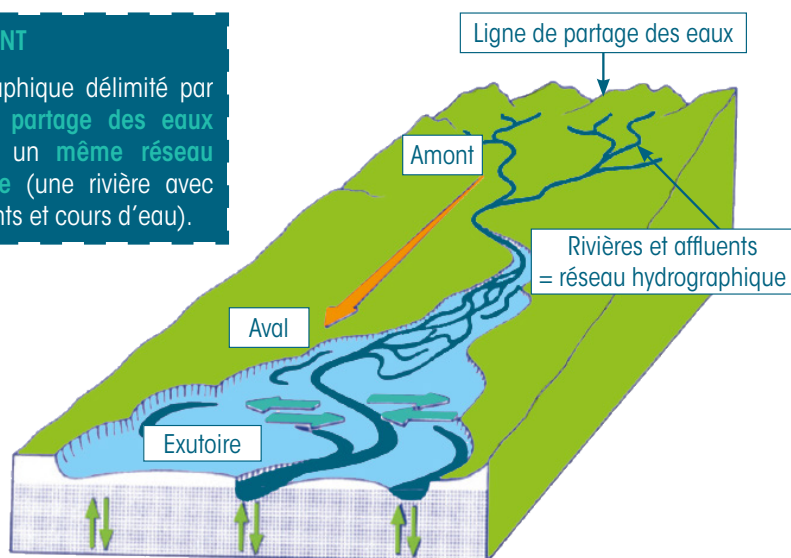
La rivière est un système physique énergétique

Les **débits liquides** (flux d'eau) et **solides** (limons, cailloux, galets, blocs...) sont les **moteurs de l'évolution** de la rivière.

Un cours d'eau reçoit et transporte les **eaux de pluie** et les **sédiments** d'un même bassin versant, de l'amont vers l'aval, sous l'effet de la gravité. La morphologie des rivières dépend du climat, de la géologie et du relief.

BASSIN VERSANT

Espace géographique délimité par les **lignes de partage des eaux** et irrigué par un **même réseau hydrographique** (une rivière avec tous ses affluents et cours d'eau).



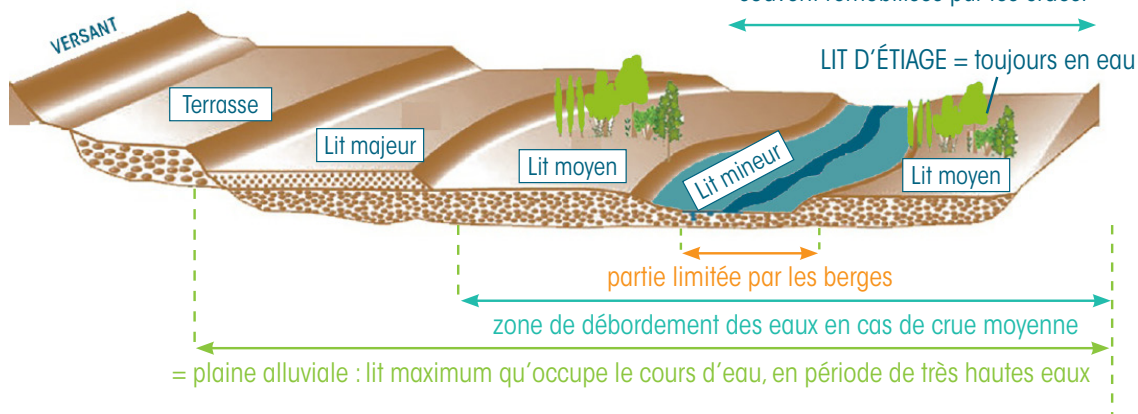
HYDROMORPHOLOGIE

définition

C'est une science interdisciplinaire, qui résulte à la fois de la géologie, de la sédimentologie, de la géomorphologie, de l'hydraulique et de l'hydrologie. Elle permet de comprendre la morphologie des cours d'eau, fleuves et rivières, leur fonctionnement et leur évolution dans le temps. Elle étudie les profils en long et en travers, ainsi que le tracé en plan des cours d'eau. Pour résumer, c'est l'étude des caractéristiques physiques naturelles des rivières et de leurs annexes hydrauliques.

BANDE ACTIVE

Espace compris entre le lit mineur et le lit moyen, constitué de bancs alluviaux peu ou pas végétalisés, souvent remobilisés par les crues.

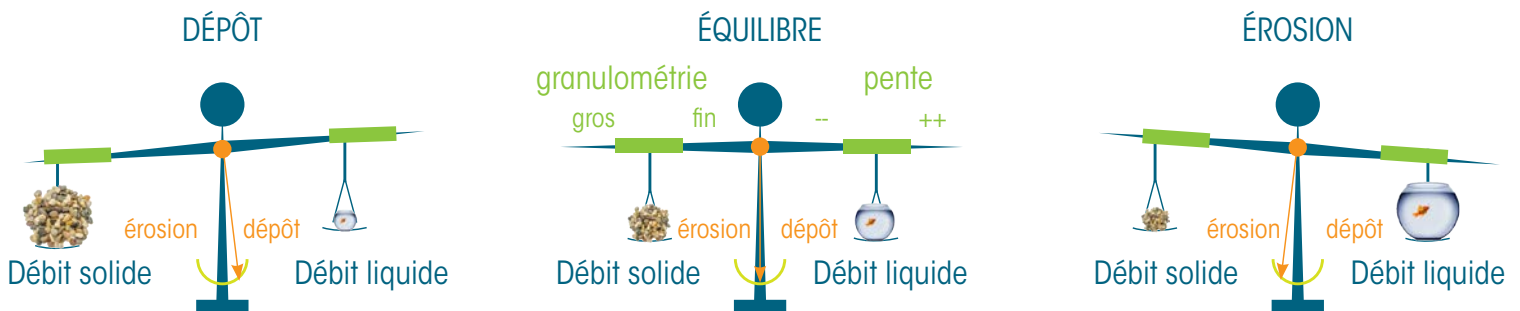


Pour avoir une rivière de bonne qualité, il faut la laisser s'ajuster naturellement !

UNE RECHERCHE PERPÉTUELLE D'ÉQUILIBRE

Les rivières sont des milieux hétérogènes, dynamiques et mobiles dans l'espace et le temps. Les cours d'eau vont naturellement rechercher un **équilibre dynamique** entre leurs débits liquide et solide. La morphologie d'une rivière est donc le résultat d'un **ajustement permanent** entre la quantité d'eau qui transite et la quantité de sédiments charriés, c'est-à-dire entre les **phénomènes d'érosion et de dépôt** des sédiments. Une rivière en « bonne santé hydromorphologique », c'est une rivière dont le lit évolue dans le temps et se transforme.

BALANCE DE LANE : PRINCIPE D'ÉQUILIBRE DYNAMIQUE DE LA RIVIÈRE



Les crues, comme les périodes d'étiages sont des phénomènes **nécessaires au bon fonctionnement écologique et morphologique** des rivières. Ces variations de débit permettent, entre autres, de recharger les nappes phréatiques, d'apporter des sédiments qui vont enrichir le sol et de créer des habitats aux paramètres physico-chimiques variés (profondeur, chaleur, lumière, concentration d'oxygène, débit du courants ...). Ce sont les **milieux connectés** (ripisylve et zones humides) qui vont permettre de **limiter les impacts** de ces variations de débits, limitant ainsi le risque d'inondation pour les populations.

NOTIONS ET DÉFINITIONS

La ripisylve

Il s'agit des formations boisées, buissonnantes ou herbacées présentes sur les berges et les rives. Grâce à leur système racinaire, elles permettent de maintenir les berges et ainsi limiter les phénomènes d'érosion.

Les zones humides

Ce sont des zones tampons, connectées aux rivières. Elles sont très importantes que ce soit en période de crue ou d'étiage. Elles vont absorber ou redonner l'eau au cours d'eau pour en assurer le bon fonctionnement, évitant ainsi les inondation pour les zones urbanisées.

Espace de bon fonctionnement

C'est un espace multifonctionnel, au sein du lit majeur, exempt de toute urbanisation et qui est nécessaire à un cours d'eau pour lui permettre d'assurer ses fonctionnalités (écoulement des eaux en cas de crue, recharge sédimentaire, épuration des eaux ...). Ces espaces permettent de limiter les impacts des variations de débit des cours d'eau (inondation, assècs).

Le saviez vous ?

La rivière connaît des **variations de débit**. Le niveau d'eau n'est pas constant, elle alterne entre des **périodes de crues** (hautes eaux) et d'**étiage** (basses eaux). Cette alternance permet l'auto-curage du lit de la rivière, la régénération des espèces végétales et animales et l'enrichissement des sols grâce aux matériaux charriés par les eaux.

Pour fonctionner, une rivière a besoin d'un **Espace de bon fonctionnement**. Il est multifonctionnel et comprend les **zones humides** et ripisylve.

4 BILAN DE L'ATELIER 1

CE QUE LES PARTICIPANTS ONT OBSERVÉ



LE DIAGNOSTIC DE LA ZONE D'ÉTUDE

Image de la rivière

- o Lieu récréatif pour les jeunes au niveau du mur en galet, mais doit être mis en valeur pour tous.
- o Besoin de réappropriation de la rivière et de ses berges par les habitants.
- o Le mur en galets au bord de la rivière est apprécié pour son aspect paysager.

Usages autour de la rivière

- o Le passage des poussettes doit rester au niveau du passage à gué (pour l'accès à l'école). Nécessité de réaliser un ouvrage permettant le passage piéton et des poussettes au niveau du passage à gué.
- o La rivière doit rester un espace de jeu pour les enfants, mais pas en soirée.
- o Le passage à gué bétonné doit être supprimé.
- o Au dessus du secteur de Piémont, il reste des prairies. La commune a prévu de rendre constructibles les terrains dans son Plan Local d'Urbanisme.
- o On retrouve principalement des parcelles de peupliers.
- o Pas d'activité de pêche sur la rivière.
- o La rivière est fréquentée par les jeunes (derrière le mur en galets).
- o La route est endommagée en amont
- o Pas d'accès (chemin) vers la zone humide, mais une réelle volonté de la mettre en valeur.

Fonctionnement hydraulique

- o Présence d'embrochements qui aggravent les inondations.
- o Un fossé a été creusé entre les parcelles 543 et 485 pour permettre l'écoulement des eaux de ruissellement.
- o Présence d'un fossé non entretenu qui récupère les eaux du plateau. C'était toujours en eau avant, et elle arrivait au niveau du gué, maintenant, l'eau est déviée et se jette plus loin dans la Vesonne.
- o Le lit de la rivière est monté de trois mètres car elle a emmagasiné les cailloux charriés, avant le lit était beaucoup plus profond.
- o Débordements de la rivière vers les habitations et au droit du passage à gué.
- o Il y a trop peu d'eau dans la rivière, mais dès qu'il pleut sur Saint-Georges, le niveau d'eau remonte vite.

- o Grillages interdits dans les permis de construire (obstacle au bon écoulement des eaux), haie de thuya également interdite (empêche le retour de l'eau).
- o On remarque une anse d'érosion en rive gauche et un dépôt de sédiments (sable en rive droite).
- o Très peu d'eau dans la rivière, mais forte oscillation du niveau d'eau, formant des trous d'eau accueillant les poissons (loche, chevaine ...).
- o Voir si la zone humide à l'amont du projet peut permettre la rétention des eaux.
- o Ensablements réguliers sur certaines zones.
- o Le passage à gué bétonné bloque le transport sédimentaire depuis qu'une dalle en béton ait été coulé par-dessus le passage à gué initiale
- o Inquiétude sur la pente du parking créé dans l'opération Centre-Village : elle risque de faire venir de l'eau dans les terrains de 5, 6, 210, 379 vue l'inclinaison.

État écologique de la rivière

- o Il faut étoffer le diagnostic sur la partie ripisylve et milieux en présentant les indicateurs du gain écologique de la restauration.
- o Ripisylve relativement boisée. Pas de stratification naturelle, la végétation est dense.
- o Berges sablo-limoneuses contrairement au fond très graveleux.
- o Des zones humides et espaces de bon fonctionnement sont relevées. Les espaces de bon fonctionnement doivent être maîtrisés durablement
- o Les travaux (centre village) doivent permettre le plus de naturalité possible (notamment pour le parking événementiel).
- o Il n'y a pas de poissons dans la rivière.

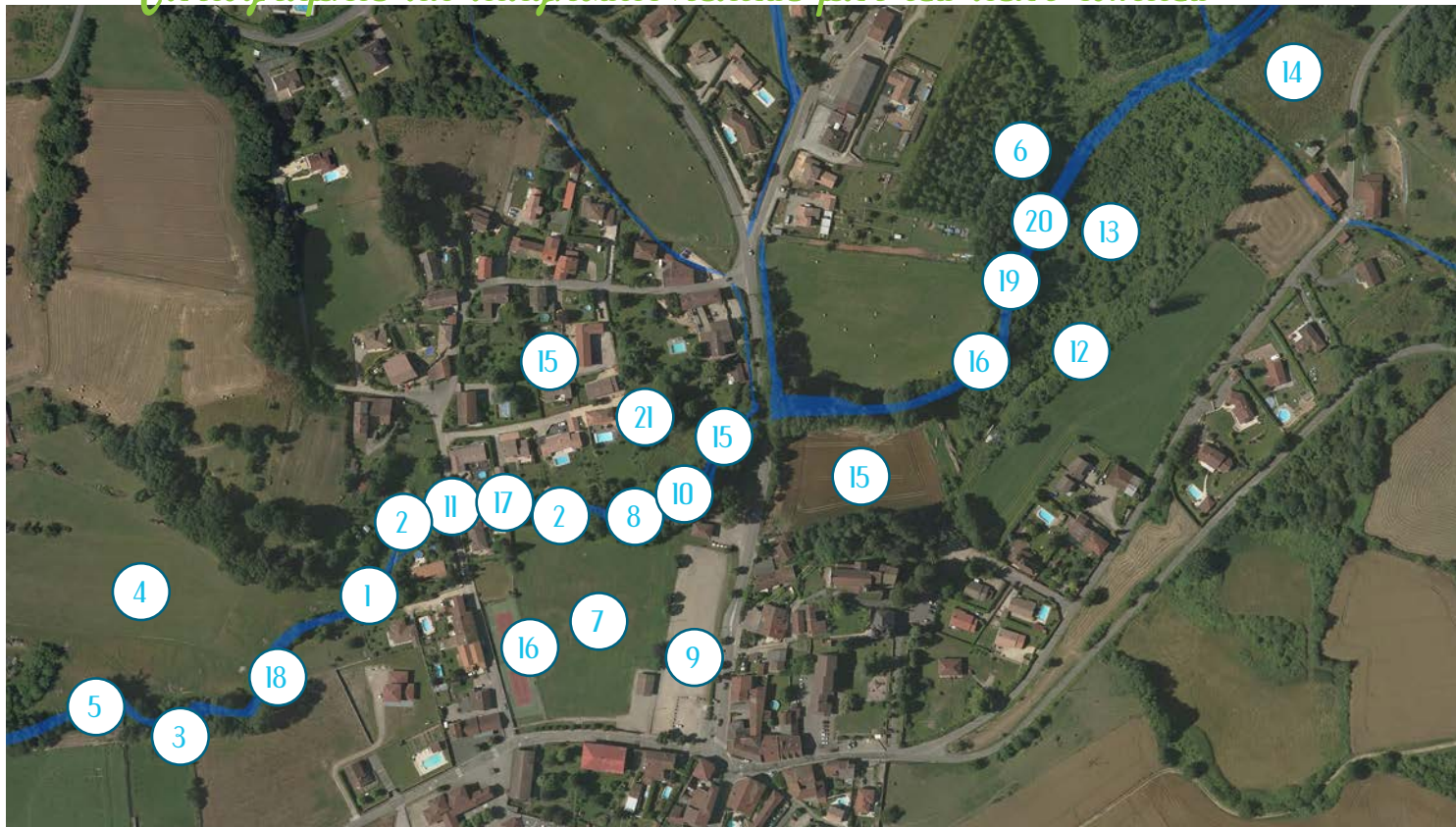
Historique de la rivière

- o Avant la crue de 1983, il y avait de l'eau et des poissons (truites).
- o La crue a cassé le lit de la rivière, l'eau de la rivière s'infiltre et de gros cailloux ont été charriés. Le lit du cours d'eau est remonté d'au moins trois mètres.
- o Aujourd'hui il y a plus d'assecs qu'avant 1983.
- o Maintenant, il y a plus de sables qu'avant 1983.



CE QUE L'ON RETIENT DU DIAGNOSTIC

Cartographie du diagnostic réalisé par les deux comités



1. Avant la crue de 1983, il y avait plus d'eau et de poisson (truites), depuis, de nombreux assècs
2. Ensablement régulier
3. Le lit de la rivière est remonté d'environ 3m par charriage de cailloux
4. Prairies + entretien
5. Trop peu d'eau
6. Exploitation peupliers

7. Zone à aménager
Projet centre village
8. Mur patrimonial en galets
9. Le plus de naturalité possible - Parking événementiel
10. Pas d'eau
Temps de réponse rapide
11. Passage à gué + passerelle = passage

poussette
12. Espace de bon fonctionnement
13. Zone humide
14. Projet ancien de classement en Espace Naturel Sensible
15. Zones inondées
16. Peu de poissons
17. Blocage du transport sédimentaire

18. Végétation dense, ripisylve boisée
19. Berges sablo-limoneuses
20. Fond du lit graveleux
21. Nombreux apports d'eau de ruissellements par un fossé

La commune a montré une réelle volonté d'associer le projet de restauration et celui d'aménagement du centre village. Elle a montré l'envie de faire converger les intérêts particuliers autour d'un projet commun.

Les principaux enjeux relevés ici sont de restaurer les espaces de bon fonctionnement et les habitats aquatiques et limiter les inondations pour les habitants tout en préservant le mur d'intérêt patrimonial et en conservant un accès (piéton et poussette) depuis le chemin du moulin vers les écoles. Mais il s'agit aussi de conserver les enjeux agricoles et ne pas prioriser les intérêts écologiques et économiques au détriment de ceux-ci. Il a été proposé de d'envisager des bassins de rétention. Le souhait de ne pas réaliser de gros travaux, mais plutôt d'effectuer un entretien du cours d'eau a également été formulé.

LES ATTENTES ET LES CRAINTES

Les attentes

- Faire converger les intérêts individuels autour d'un projet d'intérêt général (préservation de l'environnement et du cadre de vie).
- Restaurer les habitats aquatiques (lit et berges).
- Maîtriser l'espace de bon fonctionnement durablement et restaurer les fonctionnalités naturelles de la zone humide.
- Permettre la réappropriation de la rivière par les habitants.
- Respecter les règles du Plan Local d'Urbanisme.
- Réduire l'inondabilité et ensablement des habitations.
- Maintenir le passage depuis le chemin du moulin vers les écoles (piétons + poussettes).
- Garder un espace de jeu pour les enfants, mais éviter les zones permettant le rassemblement en soirée.
- Envisager des bassins de rétention à l'amont du village.
- Entretenir la Vesonne et les fossés de ruissellement par curage et entretien de la végétation.
- Voir la rivière et pouvoir y accéder depuis le sud.
- Protéger la propriété de M. Plat des inondations.
- Cartographier le réseau hydrographique et du site avec les différents affluents et fossés.
- Cartographier les zones de débordements et les zones de retour des flux à la rivière.
- Cartographier les digues, anses d'érosion, enveloppes de crues.
- Cartographier l'espace de bon fonctionnement.
- Faire de la rétention des eaux dans la zone humide.
- Retrouver de l'eau dans la rivière toute l'année pour pouvoir se baigner et pêcher.
- Maintenir un écoulement dans un lit mineur.
- Échanger avec les agriculteurs sur l'utilisation des intrants.
- Réaliser un cheminement piéton du centre bourg au Vernéa.
- Avoir un cheminement le long de la rivière, en amont de Moidieu.
- Réaliser une aire naturelle (parc) qui descende le long de la rivière.

Les craintes

- Ne pas dépasser l'enveloppe financière allouée au projet.
- Maintenir le mur du chemin du Moulin.
- Prendre en compte les contraintes sonores des usages récréatifs.
- Utiliser les terrains communaux pour réaliser le projet.
- Pas de pelleteuses pour les travaux, besoin d'entretien.
- Si les prairies deviennent des parcelles cultivables, il y a un risque d'impact sur les apports d'eau de ruissellement très important.
- Ne pas prioriser les aménagements du centre village au détriment du risque d'inondation pour les habitants. Il y a une crainte de l'augmentation du risque du fait des constructions.

LA VISION TECHNIQUE DU BUREAU D'ÉTUDE

DIAGNOSTIC DE LA ZONE D'ÉTUDE

Caractéristiques morphologiques



Les anciennes photos aériennes, analyses et observations de terrain montrent que sur le tronçon de la zone d'étude, le lit du cours d'eau est très homogène, c'est-à-dire relativement rectiligne et uniforme. La rivière présente une alternance de **phase de mouilles**, c'est-à-dire où la profondeur est grande (un mètre maximum ici), le courant est faible et la taille des sédiments moyennes (de type sables) et une **phase de plat**, où la profondeur est moyenne, le courant important et les sédiments grossiers (de type galets).

Ce tronçon de la Vesonne est peu favorable au développement des poissons, du fait des nombreux assecs qu'il subit. La rivière n'est plus en eau de juin à septembre sur ce linéaire et la principale raison de cette absence d'eau est l'infiltration.

Sur le bassin de la Vesonne, l'influence de la nappe d'eau souterraine est un facteur important à prendre en compte si l'on veut comprendre le fonctionnement des flux d'eau. Cette nappe souterraine est très perméable et constitue un important réservoir d'eau (zone d'émergence importante à Gémens, Estrablin).

La hauteur moyenne des berges est comprise entre 1m et 1,50m. En aval du pont de la RD8, la berge rive droite est plus basse, ce qui a pour conséquence de causer des débordements dans les jardins et les habitations.

Le fond du lit de la Vesonne est principalement constitué de matériaux grossiers (blocs, galets,

cailloux, etc). De manière générale la taille des matériaux diminue de l'amont vers l'aval car en amont les matériaux grossiers sont difficilement charriables, alors qu'en aval, la diminution de la pente de la rivière opère un tri des matériaux charriés. Les éléments grossiers sont déposés et les plus fins continuent leur chemin vers l'aval.

Évolution historique du tracé du lit de la Vesonne



La comparaison entre les photos historiques de 1945 et 2009 indiquent une densification des boisements le long de la Vesonne. On remarque également une homogénéisation des parcelles agricoles, correspondant au remembrement ayant eu lieu depuis. L'intensification de l'urbanisation est aussi visible sur les photographies.

Les interventions sur la rivière



De nombreuses interventions ont été menées sur la Vesonne. Pour protéger les enjeux locaux des menaces liées aux inondations, des ouvrages de protection (merlons, murs, digues,...) ont été construits le long de la rivière. Lors des crues, le cours d'eau a besoin de dissiper ses eaux dans des zones spécialisées (zones de débordement des crues). Les ouvrages entravent les

connectivités latérales entre la rivière et ces zones, accentuant les dégâts sur les habitations, parcelles agricoles, ...

Les débordements ayant lieu sur les jardins et habitations au niveau du pont de la RD8 sont amplifiés par le fait qu'au niveau de la passerelle piétonne, le cours d'eau ne peut laisser passer assez d'eau. De plus, la présence du mur en galets roulés en haut de berge,

rive gauche, empêche le bon écoulement des eaux en zone de débordement. De ce fait, il favorise les débordements vers la berge opposée et donc vers les habitations.

La passerelle piétonne et le passage à gué vont également entraîner des dysfonctionnements des écoulements de la Vesonne, en ralentissant et en piégeant les eaux, accentuant les dégâts sur les habitations.

L'implantation du réseau eaux pluviales dans l'axe du cours d'eau créé un point dur qui sera contourné par la rivière.

La végétation des bords de rive



La végétation le long des berges de la Vesonne est caractéristique des bords de cours d'eau (frêne, érable, cornouiller,...), mais sa répartition est très hétérogène et sa qualité plutôt moyenne.

Des haies ornementales (thuya et laurier) sont présentes sur certains secteurs (au niveau de la passerelle piétonne). Ces haies vont empêcher le retour de l'eau dans la rivière lors des débordements qui inondent les habitations en amont, rive droite.

Des arbres de gros diamètre sont présents au milieu des berges et même certains dans le lit de la rivière. Leur stabilité, leur localisation dans la berge, leur état général et leur intérêt écologique ou patrimonial détermineront s'il est opportun de les conserver dans les futurs aménagements.

Le potentiel écologique des plantes du bord de la Vesonne est plutôt moyen voire faible. Les végétaux présents ne sont pas en « très bonne santé » et ne présente donc pas, à l'heure actuelle d'intérêt particulier à être conservés.

Certaines parties du tronçon sont constitués d'espèces inadaptées (thuya et laurier) qui doivent être remplacées par des espèces locales, plus favorable au bon fonctionnement de la rivière (maintien des berges,...).

LES RETOURS AUX PARTICIPANTS

Un régime torrentiel

De part et d'autre de la confluence avec l'Ambalon, la Vesonne présente différentes caractéristiques. En amont de la confluence, elle est très sensible aux assècs et a un régime torrentiel, c'est-à-dire que son débit varie brutalement. Par exemple, le niveau d'eau est habituellement bas, mais dès qu'il pleut sur Saint Georges d'Espéranche, la hauteur d'eau augmente et redescend très vite. Ce phénomène peut aussi s'expliquer par le fait que la rivière est courte (dix kilomètres de long), de ce fait, le temps de réponse (montée des eaux) est généralement court (de deux à quatre heures selon les pluies).

En aval, les débits de la Vesonne sont plus stables, du fait des apports d'eau de son affluent (l'Ambalon) et de la nappe d'eau souterraine.

Transport et sédiments

Depuis l'importante crue de 1983, il y a plus de sable qu'avant. Ce sont des apports qui viennent de l'amont. Naturellement, la rivière va déplacer des sédiments (graviers, galets, sables, ...) de l'amont vers l'aval et ces sédiments vont venir se déposer par endroits, le long de la rivière. C'est un phénomène naturel, nécessaire pour le bon fonctionnement des cours d'eau. L'augmentation de ces apports peut avoir plusieurs origines :

- ✔ les crues sont plus fortes depuis 1983 et déplacent plus de matériaux ;
- ✔ la crue de 1983 a modifié la morphologie de certains secteurs qui se rééquilibrent alors doucement en déposant des sédiments par endroits ;
- ✔ la modification de l'occupation des sols et les changements de pratiques peuvent entraîner de plus fortes érosions de ces surfaces amenant d'avantage de sables dans la rivière ou accélérant la force de l'eau en cas de crue (une terre à nu risque d'amener plus l'eau ou de matériaux, en cas de crue, jusqu'au cours d'eau, qu'une prairie enherbée).

Les buses sous le passage à gué sont obstruées, avec un dépôt de 10 à 20 cm localement.

Infiltration

Il est probable que la crue de 1983 ait pu décolmater le fond de la rivière, créant ainsi des zones d'infiltration. Néanmoins, on observe de légères incisions sur la zone et si l'on regarde le niveau d'eau par rapport au passage à gué, il est donc peu probable que le niveau de la rivière ait monté de trois mètres.

Les nombreux apports d'eau de ruissellement par le fossé creusé entre les parcelles 543 et 485



© Jean-Baptiste Strobel

sont bons pour le soutien de la rivière en période d'étiage, c'est-à-dire de basses eaux. Compte-tenu de sa profondeur, le fossé ne doit drainer que les eaux superficielles liées à un événement pluvieux.

Des graviers utiles pour la rivière

Autrefois, l'extraction de gravier se faisait couramment, principalement dans le but de réduire l'aléa inondation et utiliser la matière première qui peut maintenant se trouver facilement ailleurs (carrières autorisées). Cette pratique de curage est désormais interdite. Le fait que le fond du lit de la rivière remonte est une conséquence des travaux de rectification et de recalibrage de la rivière. Le curage pratiqué ne fait pas de bien à la rivière. Les cours d'eau ont besoin de leurs matériaux (graviers, sables, rochers, ...) pour fonctionner correctement. L'engravement est un phénomène naturel qui permet à la rivière de dissiper son énergie alternant des phases d'érosions et de dépôts des matériaux (formant des terrasses alluviales), lui donnant sa forme naturellement sinueuse.

Il est difficile de mettre en œuvre des actions de curage du cours d'eau en dehors des plans de gestion spécifiques. La Vesonne ne présente pas de signe de dépôt de matériaux qui peuvent influencer les capacités d'écoulement.

Les aménagements

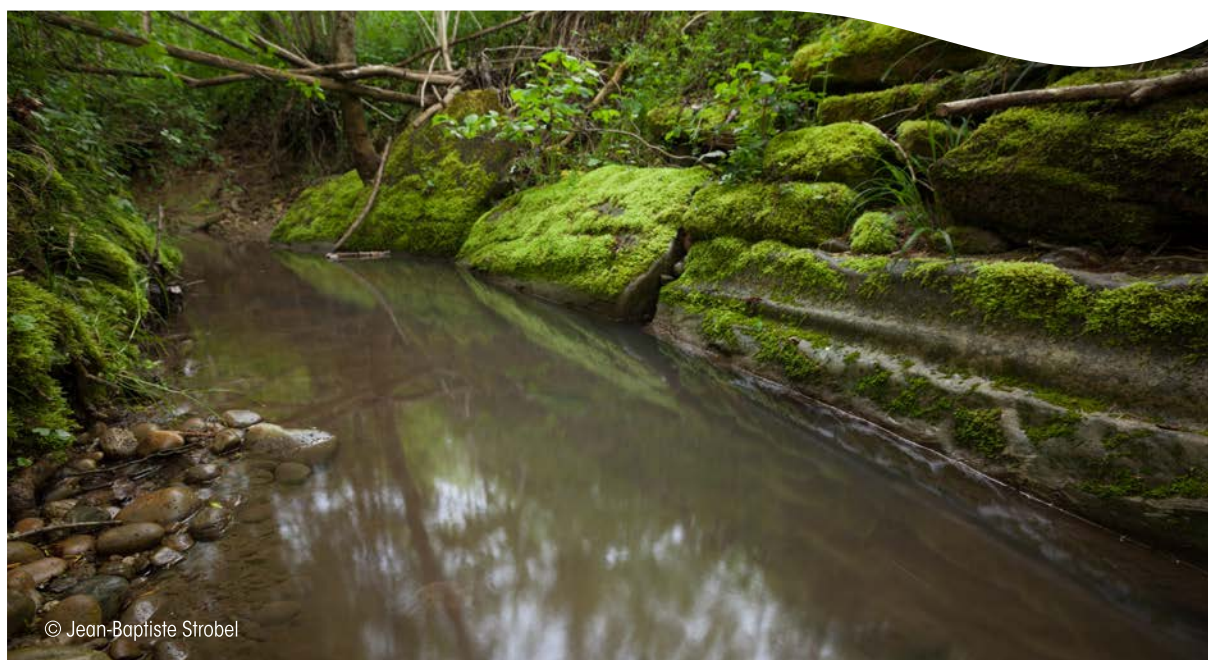
Depuis le centre village, le cours d'eau sera accessible. Au delà de cet espace naturel, il est

possible d'aménager des espaces ludiques, y compris en zone inondable. Il convient de se rapprocher de la mairie pour cela. Le mur, très apprécié pour son aspect paysager, considéré comme un patrimoine culturel, sera conservé, au moins partiellement.

Le passage à gué est situé sur l'axe piéton qui rejoint l'école. Il est alors très important de permettre un passage pour les poussettes sur ce cheminement. La mise en œuvre d'une passerelle piétonne assez large pour permettre la circulation des poussettes engendre un surcoût important dont la prise en charge doit être discutée.

Dans l'opération du centre village, la création d'un parking est prévue. La commune devra veiller au dimensionnement des ouvrages de manière à ne pas aggraver le risque d'inondation sur le secteur du chemin du moulin vers lequel est dirigée une partie des eaux en période pluvieuse. Une des possibilités serait d'amener les eaux dans une partie plus élargie du cours d'eau pour limiter l'impact sur la zone.

Au dessus du secteur Piémont, la commune a prévu de rendre les terrains constructibles dans son Plan Local d'urbanisme. Néanmoins, si les prairies devenaient des terres cultivables, l'impact sur les apports d'eau de ruissellement risquerait d'être plus important. Le changement d'occupation du sol risque effectivement d'augmenter le phénomène de ruissellement et par conséquent l'impact lié aux crues. Une gestion des eaux pluviales par rétention permettrait de limiter ce problème.



© Jean-Baptiste Strobel

Une végétation clairsemée

La végétation au bord de la Vesonne est dense par endroit. Néanmoins, sur le secteur de zone d'étude elle est plutôt clairsemée et présente des désordres. La gestion de la végétation est intégrée au projet. Toutefois, l'entretien de la végétation en bord de cours d'eau incombe aux propriétaires riverains jusqu'au milieu du lit de la rivière.

Études complémentaires

Le réseau hydrographique est connu et cartographié. La connaissance sur les fossés est plus sommaire, mais il se peut que la commune ait des informations complémentaires.

La cartographie des zones de débordement sur Moidieu-Détourbe est présente dans le diagnostic. Les digues, les anses d'érosion et les enveloppes de crues apparaissent dans le schéma de restauration écomorphologique des eaux superficielles de 2013.

L'Espace de Bon Fonctionnement a fait l'objet d'une étude à part entière pour en comprendre l'intégralité de ses fonctionnalités et les aménagements à prévoir le concernant, compte-tenu de l'échelle plus globale qu'il représente.

Les indicateurs de gain ne peuvent porter que sur la morphologie de la rivière et son fonctionnement du fait des assecs.



5 BILAN DE L'ATELIER 2

Deux scénarios proposés...

En fonction des résultats de l'atelier 1, le bureau d'étude BURGEAP a proposé 2 scénarios, modélisés par rapport à la crue centennale.

...sur une base commune.

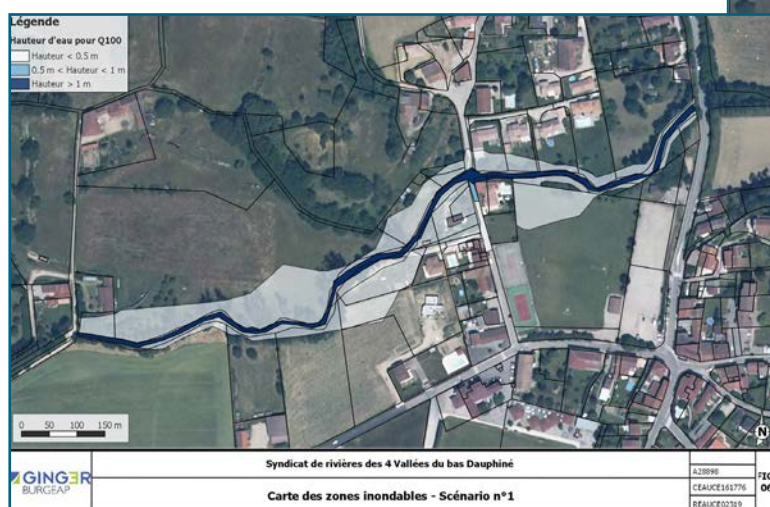
Le point noir qui aggrave l'inondation est la diminution du gabarit hydraulique de la rivière juste en amont du gué ainsi que le caractère limitant de la passerelle.

Les 2 scénarios proposent donc, en premier lieu, la suppression du gué et de la passerelle.

SCÉNARIO 1

Le premier scénario propose la restauration de la partie amont du gué avec une emprise uniquement en rive droite. Ce scénario permet de réduire l'inondabilité uniquement des parcelles rive droite et de réduire les hauteurs d'eau de la propriété rive gauche à l'aval du gué. Ce scénario ne répond pas aux attentes en termes de restauration morphologique et écologique. Il ne répond pas non plus à la demande de la commune de créer un accès à la rivière par le centre village afin de permettre la réappropriation de celle-ci par les riverains.

Coût estimé 125 000 € TTC



SCÉNARIO 2

Ce scénario prévoit la restauration de la partie amont et aval du gué.

Dans la partie amont, le cours d'eau est déplacé en rive gauche et l'ancien lit est conservé comme bras de délestage. Le nouveau bras est réaménagé en zone humide avec un lit d'étiage marqué pour concentrer les flux.

Il y a gain important d'espace de bon fonctionnement du cours d'eau. Le retalutage des berges permettra de reconnecter le lit d'étiage avec le lit mineur et donc la végétation des berges avec le lit en eau. Une partie du mur en galet roulé est conservée pour répondre à un enjeu patrimonial, tout en créant un vrai accès à la rivière dans le centre village.

Coût estimé 265 000 € TTC

Initialement, le montant du financement des travaux prévu par le Syndicat Rivières des 4 vallées est de **65 000 € TTC.**



Points de blocage, Idées complémentaires Améliorations possibles

Les participants ont ensuite fait part des points de blocage, des idées complémentaires et des améliorations possibles à apporter aux scénarios.

Synthèse des retours

Le niveau de protection contre les inondations apparaît suffisant dès le scénario 1 par contre au niveau des coûts, le scénario 2 n'est pas envisageable.

Sur la base du scénario 1, il faudrait chercher à diminuer davantage l'enveloppe de crue sur les 2 propriétés en rive droite juste en amont du gué, et celle en rive gauche à l'aval.

Le RIV4VAL explique que le niveau de protection sera validé en fonction de ses capacités financières. Il faut bien avoir en tête que malgré les aménagements, ces zones resteront des zones inondables et les travaux ne feront que diminuer la fréquence des inondations. Les modélisations hydrauliques présentées ont été faites sur la base d'une crue centennale (Q100), c'est-à-dire qui a 1 probabilité sur 100 crues d'arriver dans l'année. Les modélisations montrent que les aménagements diminuent les enveloppes de crue (l'étendue de l'inondation) et les hauteurs d'eau en Q100. Ainsi, pour les crues plus fréquentes les débordements seront proportionnellement moins importants et resteront probablement uniquement dans le lit mineur de l'emprise projet.

Concernant l'emprise foncière du projet, tous les participants sont favorables à une emprise maximum du projet, sous certaines conditions :

- Utiliser l'espace public au maximum comme dans le scénario 2
- Envisager un recul du mur de protection de la maison rive gauche en amont du gué
- Travailler sur la revégétalisation en rive droite,

en concertation avec les propriétaires

- Mettre en place une nouvelle clôture sur les propriétés (chiens, cambriolage)
- Rencontrer sur le terrain les propriétaires en rive droite

Un des terrains possède un puit, il est donc dérangent de prendre du terrain et cette zone n'est pas inondée.

Il est demandé d'étudier dans l'avant-projet:

- la faisabilité technique pour la mise en place d'une passerelle piétonne avec accessibilité handicapé. Dans le cas contraire proposer une solution alternative autre que le spas japonais.
- une emprise foncière qui combine les deux scénarios.
- le déplacement du mur en rive gauche, si l'on peut obtenir des gains au niveau de l'inondabilité.

Il a également été suggéré d'améliorer la capacité de rétention des eaux sur le secteur amont par la restauration de la zone humide. Cette solution assure une cohérence globale du projet. Le Syndicat Rivières des 4 Vallées pourra mettre en place une démarche de gestion de la zone humide. Une étude sera menée en 2018 pour mener à bien ce projet.

Informations supplémentaires délivrées par les propriétaires

RÉSEAUX + PASSERELLE

Présence de réseaux d'assainissements (parallèle à la rivière) situés à environ 9,40m du pied de berge sur les 4 parcelles 525, 528, 609 et 543.

Une bouche d'égout en rive gauche du gué se trouve souvent saturée entraînant des rejets dans la rivière.

Les riverains se demandent si l'amélioration du réseau est prévue avec les travaux.

Présence d'un poteau téléphone à environ 3,5m du pied de berge, en rive droite.

Contraintes de la passerelle en rive droite : entrée de la maison 525 située à 14,5m du pied de berge.

EMPRISE RIVE GAUCHE

Il est demandé de réfléchir à la faisabilité de travaux en rive gauche, en considérant le mur porteur de la maison des parcelles 7 et 9 et non le mur d'enceinte. Le mur de la maison se situe approximativement à 8,50m du pied de berge.

AVAL DU GUÉ

Demande de travaux immédiat en aval du gué pour accompagner les travaux amont.

CLÔTURES

Les propriétaires souhaitent retrouver un terrain grillagé (chiens, sécurité) après travaux. Durant le chantier ils souhaitent avoir des barrières de protection (type Heras), pleines pour un effet brise-vue.

HAIES

Les propriétaires souhaitent retrouver des haies (barrière visuelle) en fond de parcelles. Haies vives bien acceptées. Demande de plantation d'arbres de grande taille pour avoir un effet visuel dès la première année.



Réponse des différents scénarios aux attentes et craintes évoquées par les participants

Les attentes

	SCÉNARIO 1	SCÉNARIO 2	CONCERTÉ
Faire converger les intérêts individuels autour d'un projet d'intérêt général (préservation de l'environnement et du cadre de vie).	😞	😞	😊
Restaurer les habitats aquatiques (lit et berges).	😞	😊	😊
Maîtriser l'espace de bon fonctionnement durablement.	😞	😊	😊
Restaurer les fonctionnalités naturelles de la zone humide.	😞	😞	😞
Permettre la réappropriation de la rivière par les habitants.	😞	😊	😊
Aire naturelle et aire de jeux.	😡	😊	😊
Respecter les règles du Plan Local d'Urbanisme.	😊	😊	😊
Réduire l'inondabilité et ensablement des habitations.	😞	😊	😊
Maintenir le passage depuis le chemin du moulin vers les écoles	😡	😡	😡
Entretenir la Vesonne et les fossés de ruissellement	😊	😊	😊
Voir la rivière et pouvoir y accéder depuis le sud.	😡	😊	😊
Protéger la propriété de M. Plat des inondations.	😞	😊	😊
Faire de la rétention des eaux dans la zone humide.	😞	😞	😞
Maintenir un écoulement dans un lit mineur.	😞	😞	😞
Échanger avec les agriculteurs sur l'utilisation des intrants.	😞	😞	😞
Réaliser un cheminement piéton le long de la rivière	😡	😊	😊

Les craintes

Ne pas dépasser l'enveloppe financière allouée au projet.	😞	😡	😡
Maintenir le mur du chemin du Moulin.	😊	😞	😞
Prendre en compte les contraintes sonores des usages récréatifs.	😞	😞	😞
Utiliser les terrains communaux pour réaliser le projet.	😡	😊	😊
Ne pas prioriser les aménagements du centre village au détriment du risque d'inondation pour les habitants. Il y a une crainte de l'augmentation du risque du fait des constructions.	😊	😊	😊

6 BILAN DE LA PLÉNIÈRE DE RESTITUTION

Avant de présenter le scénario issu de la concertation Caroline Crozet, directrice du Syndicat, revient sur les projets de restauration en cours et le processus participatif mis en place dans ce cadre.

L'évocation du planning a suscité l'étonnement du public à l'annonce des travaux courant 2019.

Le Syndicat est fondé d'intervenir pour les actions entrant dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Pour les missions de travaux sur sol d'autrui, ceux-ci doivent présenter un caractère d'intérêt général ou d'urgence, le Syndicat agit en lieu et place des « personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent intérêt » (article L211-7 du CE).

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure instituée par la Loi sur l'eau, elle habilite les collectivités publiques à intervenir en matière de gestion de cours d'eau en reconnaissant aux travaux qu'elles envisagent un caractère d'intérêt général (ou d'urgence), ce qui permet de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées au moyen de deniers publics.

Du strict point de vue juridique, la DIG est un préalable obligatoire à toute intervention du maître d'ouvrage en matière d'aménagement et de gestion de la ressource en eau et ce, quel que soit la nature ou l'importance des travaux projetés.

Les travaux projetés seront soumis à une autorisation au titre de la loi sur l'eau. Ces 2 procédures feront l'objet d'une enquête public conjointe. L'instruction des dossiers dans leur ensemble s'étend sur une année complète. De manière générale les travaux en rivière dans le Département de l'Isère doivent se réaliser entre le 1er Mai et le 30 Septembre, sauf justification particulière. Ainsi, au plus tôt, les travaux débiteront à partir du mois de mai 2019.

Pendant l'année 2018, Héloïse Doranlo, chargée de mission stratégie foncière, va rencontrer tous les propriétaires et exploitants afin de définir au cas par cas les différentes modalités foncières (conventionnement, acquisition, indemnisation...).

Un bilan des ateliers 1 et 2 est également dressé. Il revient sur la richesse des échanges et sur les attentes de chacun.

4 ATELIERS PARTICIPATIFS
2 AVEC LES INSTITUTIONNELS
2 AVEC LES RIVERAINS

22 PARTICIPANTS
11 RIVERAINS
11 INSTITUTIONNELS

15 attentes
DIFFÉRENTES IDENTIFIÉES

5 craintes
EXPRIMÉES



10 PLEINEMENT SATISFAITES PAR LE PROJET CONCERTÉ

1 SCÉNARIO
CONCERTÉ
ET PARTAGÉ

Le scénario concerté

Le bureau d'étude BURGEAP, après un bref retour sur l'état des lieux du territoire, présente le scénario concerté. Il répond aux objectifs initiaux morpho écologique et à la réduction du risque inondation. Il vise également à redonner accès et visibilité à la Vesonne, en cohérence avec le projet de centre village. Pour répondre à toutes les attentes, ce scénario cumule les emprises des scénarios 1 et 2.

Un scénario ambitieux valide par les élus du territoire

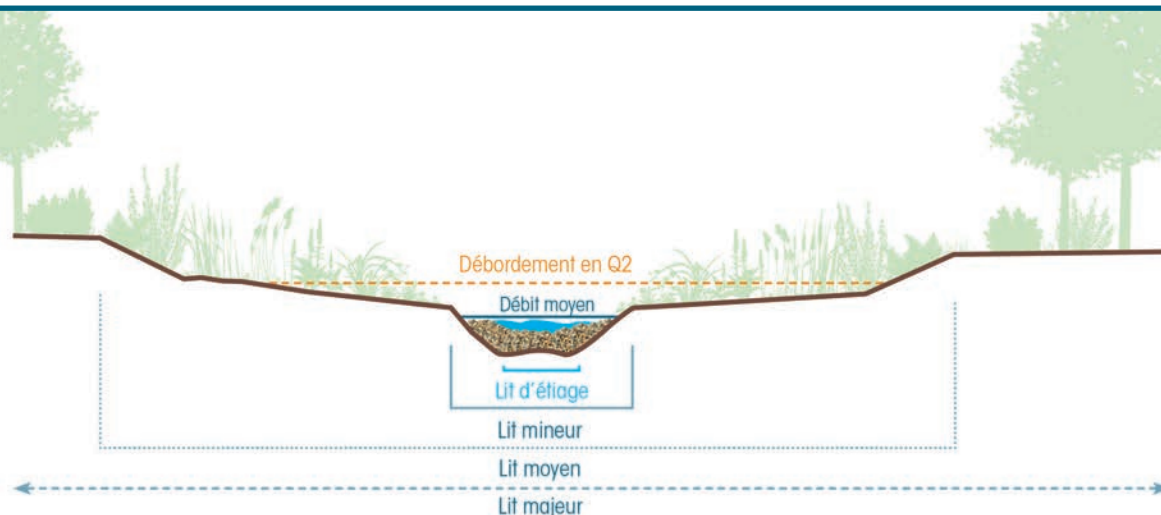
Le scénario final est beaucoup plus ambitieux que celui imaginé initialement. Il répond cependant à toutes les attentes exprimées lors des ateliers de concertation. Il s'agit d'un surcoût par le Syndicat Rivières des 4 Vallées de 200 000 €. Au regard de l'importance du projet et du succès du processus participatif, les élus du Syndicat Rivières des 4 Vallées ont validé l'ensemble des solutions proposées.



LA PRÉSENTATION DES TRAVAUX SUSCITE UN GRAND NOMBRE DE QUESTION

QU'EST-CE QU'UN LIT EMBOÎTÉ ?

C'est un aménagement en escalier qui permet de créer un chenal préférentiel qui permet de concentrer les flux en période de basses eaux et donc avoir une hauteur d'eau plus importante qu'actuellement. Nous espérons que les périodes d'assecs seront moins longues. Le lit moyen est ensuite élargi pour accueillir les crues fréquentes. Nous augmentons la capacité hydraulique du lit tout en améliorant également le fonctionnement écologique.



SUR QUELLES DONNÉES VOUS APPUYEZ-VOUS POUR L'ESTIMATION DES HAUTEURS D'EAU ?

Sur la crue de référence de 1983 (la crue centennale / Q100) et les relevés topographiques sur tout le linéaire.

CELA VEUT DIRE QUE CE SERA TOUJOURS INONDÉ ?

Le projet est calibré sur une occurrence de crue centennale. Les inondations jusqu'à cette occurrence de crue resteront dans l'emprise du projet.

QUE DEVIENNENT LE PASSAGE À GUÉ ET LA PASSERELLE ?

Le point noir qui aggrave l'inondation est la diminution du gabarit hydraulique de la Vésonne juste en amont du gué ainsi que le caractère limitant de la passerelle et son effet « piège à embâcles » très impactant pour les propriétés en amont. Hydrauliquement le passage à gué et la passerelle sont un verrou qui aggrave le risque inondation à l'amont. Pour diminuer le risque significativement il est nécessaire de supprimer le gué et la passerelle.

La Vésonne ne sera plus franchissable par le chemin du Moulin, que ce soit pour les véhicules, ou les piétons. La création d'une passerelle est prévue en aval immédiat du pont de la route départementale. La création d'une nouvelle passerelle sur le chemin du Moulin n'est pas compatible avec le risque inondation.

LE FAIT DE COUPER LA ROUTE A-T-IL UN IMPACT RÉGLEMENTAIRE SUR LES FUTURS PERMIS DE CONSTRUIRE ?

Non, cela devient juste une voie sans issue

LE MUR PROTÈGE-T-IL DES INONDATIONS ?

Actuellement le mur bloque l'étalement des eaux en rive gauche et augmente les hauteurs d'eau en rive droite dans les propriétés. Le mur protège de manière partielle de l'inondation les habitations le long de la route du Moulin car les habitations sont également inondées par l'eau qui remonte la route au niveau du gué. De plus le mur présente de nombreuses dégradations et n'est pas assez solide pour faire office de digue. Renforcer le mur pour en faire une digue dans les règles de l'art aggraverait le risque inondation en rive droite et à l'aval du gué sur des propriétés déjà impactées. Monsieur le Maire en profite pour remercier les riverains de la rive droite de bien vouloir « céder des mètres » pour la restauration.

Le projet permet de protéger de l'inondation l'ensemble du centre village tout en améliorant le fonctionnement écologique et l'attractivité de la rivière. Un petit linéaire du mur sera maintenu dans un but de préserver le patrimoine bâti de la commune (environ 45m).

La reprise des berges avec la suppression du gué sera réalisée de manière à éviter les débordements mais au regard de la pente très faible, l'eau, lors des crues, s'étalera encore sur la route du Moulin. Cependant les hauteurs d'eau seront plus faibles qu'actuellement.



A QUELLE ALTITUDE/PROFONDEUR SERA LE LIT D'ÉTIAGE ? J'AI UN DOSSIER DE PRÉFECTURE QUI DIT QU'AVANT LE LIT ÉTAIT UN MÈTRE PLUS BAS.

La pente est équilibrée, le lit ne change pas d'altitude. On va créer un lit mineur sous la forme de lits emboîtés : soit un lit d'étiage de 80 cm pour concentrer les écoulements et un lit moyen pour contenir les crues (le lit moyen peut avoir une emprise jusqu'à 40m entre les hauts de berge).

IL Y A UN BASSIN DE RÉTENTION NATURELLE AU PIED DE L'ÉGLISE, EN AUGMENT-ON LA CAPACITÉ ?

En effet depuis le bas Vernéa jusqu'au pont de la RD, la Vésonne coule dans une zone humide. Une zone humide est un endroit où le sol est inondé ou plein d'eau au moins une partie de l'année assez importante pour que cela provoque le développement d'une végétation spéciale qui y est adaptée. Il s'agit d'un sol hydromorphe qui fonctionne un peu comme une éponge, lors des inondations le sol se gorge d'eau et la conserve pour la restituer en période de basses eaux. Les zones humides jouent un rôle de bassin de rétention naturel et de soutien des cours d'eau à l'étiage. La zone humide de la Vésonne a été modifiée et drainée et ne fonctionne plus de manière optimum. Il est prévu de restaurer ses capacités hydrauliques pour ajouter à la protection contre les inondations du village. Sa restauration permettra également de réduire les périodes d'assecs très sévères sur la Vésonne. L'objectif, une fois la zone restaurée, est de l'ouvrir au public afin de partager sa richesse écologique avec les riverains.

LA TRAJECTOIRE ACTUELLE DU CHENAL EST-ELLE CONSERVÉE ?

Nous allons profiter de la prairie pour créer un méandre. Dans l'ensemble le cours d'eau a déjà sa pente d'équilibre, nous allons surtout lui redonner de l'espace d'expansion et des berges en pente douce afin de reconnecter le lit mineur avec son lit majeur.



EST-CE QUE LE PROJET DE CONSTRUCTION CENTRE VILLAGE VA AGGRAVER LE RISQUE D'INONDATION ET EST-CE QUE LE PARKING PRÉVU SUR LES TERRAINS DE TENNIS SERA INONDÉ ?

Le projet de requalification du centre village est porté par la commune de Moidieu Détourbe. Le Syndicat Rivières des 4 Vallées a toujours été associé à la démarche. Une fois le choix du projet validé la commune l'a soumis pour instruction au service de Police de l'eau. Le dossier loi sur l'eau a été réalisé par un bureau d'étude spécialisé. Il a s'agit de prouver que toutes les mesures étaient prises afin de protéger les nouvelles constructions du risque inondation mais également de ne pas aggraver le risque pour le bâti existant.

C'est dans ce cadre-là par exemple que le parking initialement prévu sur les tennis est aujourd'hui une zone de stockage naturelle des eaux de ruissellement.

Si le Syndicat Rivières des 4 Vallées n'est pas favorable de manière générale à la construction en zone inondable en accord avec les principes directeurs du SDAGE, il n'en reste pas moins que le projet porté par la commune est en conformité avec la loi sur l'eau et n'aggrave pas le risque inondation. De plus même si les travaux projetés par le Syndicat Rivières des 4 Vallées n'ont pas pour objet de protéger le bâti futur, il s'avère que la zone inondable des tennis ne le sera plus après les travaux sur la Vésonne.

NOUS AVIONS PARLÉ DE PALISSADES ?

Le maire précise que les maisons en rive droite ont interdiction de mettre des barrières qui fassent obstacle à l'eau. Le Syndicat Rivières des 4 Vallées ne pourra pas installer des clôtures grillagées car cela comporte un risque en cas d'inondation, cependant la solution de mettre en place une clôture avec des lisses sera étudié individuellement avec chacun des propriétaires de rive droite.

Pour information, les travaux vont durer plusieurs mois entre mai et septembre. Les propriétés rive droite bénéficient actuellement d'une barrière visuelle végétale importante. Les travaux nécessitent un abattage et un dessouchage de presque tous les arbres pour permettre les travaux de terrassement. Les berges seront stabilisées à l'aide de techniques végétales comme le réensemencement ou la protection avec des bâches en fibre naturelle. Les arbres seront replantés et le choix des essences pourra être vu avec les propriétaires. Cependant pour des meilleures chances de reprise de la végétation, il faut privilégier des sujets jeunes. Pendant 2 à 3 années les propriétés rive droite ne bénéficierons plus de barrière visuelle et notamment pendant la période critique des travaux du centre village. Il sera étudié par le maître d'œuvre de mettre à disposition au moins pendant l'été des travaux des panneaux brises vu et de valider au cas par cas leur emplacement. Les risques d'aggravation des inondations liés à ces panneaux seront à la charge des propriétaires.



RIVIÈRES
des
4 Vallées

366, rue Stéphane Hessel - ZAC des Basses Echarrières 38 440 Saint-Jean-de-Bournay

☎ 04 74 59 73 08

✉ riv4val@riv4val.fr

www.rivieresdes4vallees.fr

Les actions du Syndicat Rivières des 4 Vallées sont rendues possibles grâce au soutien financier de :



Artas, Beauvoir de Marc, CHarantonnay, Chatonnay, Culin, Diémoz, Lieudieu, Meyrieu les étangs, Meyssiez, Oytier St Oblas, Royas, Ste Anne sur Gervonde, St Georges d'Espéranche, St Jean de Bournay, St Just Chaleyssin, Savas Mépin, Villeneuve de Marc